



HAL
open science

La constitution d'un corps enseignant diversifié, de l'unité pédagogique à l'école d'architecture de Nantes

Gilles Bienvenu

► To cite this version:

Gilles Bienvenu. La constitution d'un corps enseignant diversifié, de l'unité pédagogique à l'école d'architecture de Nantes. HEnsA20 – Séminaire n° 3 (Nantes / Rennes) – Rayonnement des écoles et relations internationales, Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, Dec 2017, Nantes, France. 10.58079/mri5 . hal-03091648

HAL Id: hal-03091648

<https://hal.science/hal-03091648>

Submitted on 31 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La constitution d'un corps enseignant diversifié, de l'unité pédagogique à l'école d'architecture de Nantes

IN POLITIQUES DE LA CULTURE PAR [CHMC1](#) · PUBLIÉ 23 AVRIL 2018 · MIS À JOUR 31 MARS 2018

par **Gilles Bienvenu**,

maître de conférences HCA à l'école nationale d'architecture de Nantes, chercheur au CRENAU/AAU UMR1563

<https://doi.org/10.58079/mria>

Le statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture et l'organisation des études, tel que définis en 1992-1994, répartit les enseignants dans six champs disciplinaires (ou « groupes de disciplines »), donnés dans cet ordre : Histoire et cultures architecturales (HCA), Théories et pratiques de la conception architecturale (depuis architecturale et urbaine, TPCA), Espace et territoires (ET, depuis ville et territoires V&T), Sciences et techniques pour l'architecture (STA), Sciences humaines et sociales (SHS), Arts et techniques de la représentation (ATR).

Une précédente nomenclature établie en 1976 définissait la répartition d'enseignants contractuels en cinq champs seulement : Architecture, Construction, Perception et expression plastique, Sciences exactes, Sciences humaines et juridiques. La modification de la fin du XX^e siècle regroupait sciences exactes et construction dans un même groupe de disciplines et divisait le champ « architecture » en deux nouveaux champs, HCA et TPCA, donnés dans les projets de décret de 1990 comme Architecture 1 et Architecture 2. L'histoire de l'architecture et de la ville quittait alors dans l'organisation des écoles la catégorie universitaire des sciences humaines pour intégrer celle de l'architecture.

Avant même ces répartitions officielles, les écoles ont engagé la constitution d'un corps enseignant diversifié, les différentes disciplines se côtoyant ou s'imbriquant dans l'enseignement dispensé par les architectes. Nous nous proposons ici de porter le regard sur la manière dont un corps enseignant, répondant à ces cinq puis six groupes de disciplines, a été peu à peu constitué au sein de l'Unité pédagogique d'architecture de Nantes (UPAN) et de l'école d'architecture de Nantes (EAN), avant sa mutation en école nationale supérieure d'architecture (ENSA Nantes).

Un premier corps enseignant composé (presque exclusivement) d'architectes

Lors de la formation de l'UPAN, une rupture avec les enseignants de l'école régionale (ERA) s'impose, essentiellement en ce qui concerne l'enseignement de l'architecture qui n'est pas encore nommé « projet ». L'ancien chef d'atelier et son adjoint sont remerciés et le permanent pédagogique Jean-Pierre Péneau forme une équipe renouvelée avec quelques camarades de l'atelier Leconte, parmi lesquels Jacques Dulieu diplômé en janvier 1969, urbaniste IUUP en 1964, ou Olivier Tric diplômé en 1969. Devaient les rejoindre un ancien élève de l'ERA, Daniel Pinson, diplômé en 1970, et un enseignant de mathématiques et d'informatique, Jacques Savel. Le personnel enseignant contractuel de l'État compte alors huit architectes et un enseignant en sciences exactes répartis en quatre catégories répondant à une gradation des obligations pédagogiques : un professeur de 1^{re} catégorie ou P1, deux P3, un P4 et cinq chargés de travaux pratiques CTP². À côté de ces permanents, œuvrent des enseignants municipaux : de jeunes architectes complètent l'équipe, notamment Jacques Scavennec diplômé en 1969 ou Bernard Richeux diplômé en 1970³ ; des enseignants de l'école régionale des beaux-arts ou d'une école d'ingénieurs assurent les cours d'arts plastiques ou de construction pour des engagements plus ponctuels⁴. L'un d'eux, André Chomarat, ingénieur et docteur ès sciences, assumera la direction de l'UPAN du 1^{er} juillet 1970 au 31 juillet 1974, avant d'obtenir un poste de professeur de 1^{re} catégorie. En 1971, l'école se trouve confrontée à une crise importante qui se solde par le non renouvellement (ou le licenciement...) d'une importante partie de l'équipe d'architectes au terme d'un bras de fer avec le ministère de tutelle effrayé par ce « nid de gauchistes », quand la municipalité craint de voir l'école devenir « un bastion d'anarchisme rouge et rallier tous les *beatniks* de Nantes et d'alentour⁵ ». Sont notamment concernés Tric et Dulieu qui réintégreront l'école, le premier à la suite d'un arrêt du conseil d'État annulant les décisions antérieures, le second en suivant la procédure usuelle de recrutement. D'autres enseignants quittent l'UPAN pour un temps, pour cause de service militaire (Pinson), pour changement d'école ou pour fin du contrat de vacances municipales (Richeux).

Il s'en suit une période conflictuelle entre des groupes d'étudiants, les uns soutenant les « licenciés » avec lesquels ils reprennent le travail, les autres voulant faire redémarrer l'école avec une nouvelle équipe. La rentrée officielle de l'année 1971-1972 a lieu en janvier 1972 avec de nouveaux professeurs d'architecture rapidement contractualisés par l'État. Une psychologue complète l'équipe en septembre 1972, seule non architecte avec le professeur de mathématiques toujours en poste.

L'équipe enseignante est peu à peu étoffée : en 1974-1975, elle atteint dix-huit contractuels de l'État : douze enseignent l'architecture, quatre enseignent les sciences exactes et la construction, dont deux titulaires d'un diplôme d'architecte, et deux, avec le recrutement d'un sociologue, les sciences humaines⁶. Les enseignants d'expression graphique (ou d'arts plastiques) sont tous vacataires, ainsi que de nombreux spécialistes. Les uns, personnel d'entreprise ou de bureau d'études, enseignent la charpente métallique, le béton-armé, le métré, l'acoustique ; les autres, universitaires, enseignent le droit, l'économie, la géographie... Les sciences exactes et la construction sont privilégiées, le développement des sciences humaines nécessitant un combat récurrent. La liste des enseignants de

l'UPAN donne alors quarante-deux enseignants : quatorze dans le champ architecture, tous contractuels, onze dans le champ « sciences exactes et construction dont sept vacataires, onze dans le champ sciences humaines dont neuf vacataires ; six vacataires œuvrent dans le champ expression plastique.

On note à la rentrée 1975 la présence dans le champ sciences humaines d'un assistant d'histoire, Philippe Duboy, recrutement qui vient en contradiction avec les réticences antérieurement exprimées par la commission de la pédagogie sur l'instauration d'un enseignement centralisé de l'histoire de l'architecture, un enseignement « d'histoire critique » étant sensé prolonger tout enseignement de TP d'architecture. Historien-architecte diplômé de l'université de Venise, Duboy enseigne dans un premier temps à partir de la 2^e année, la 1^{re} laissée à un CTP architecte recruté en 1972 qui fait figure d'historien, Henri Bresler.

Une nouvelle procédure de recrutement en 1976

L'été 1976 met un terme à la grande autonomie des UPA sur leur recrutement, quand la tutelle impose une procédure nationale. À la suite du décret définissant les cinq champs disciplinaires, un arrêté définit le mode de composition de la commission de recrutement (*commission had hoc*)². Ainsi, le programme établi par la commission pédagogique doit-il faire émerger les besoins en postes qui sont soumis à la tutelle ; lors d'une vacance de poste, le conseil de gestion détermine, sur proposition de la commission pédagogique et dans le respect des priorités déclarées, le champ disciplinaire auquel il sera affecté. Il s'en suit un appel à candidature national (et éventuellement régional), la commission de recrutement faisant son choix après audition des candidats sélectionnés³.

Le premier recrutement à Nantes selon cette procédure concerne un économiste sur un poste de CTP dans le champ sciences humaines, le vacataire Patrick Besseau, le deuxième un plasticien coordinateur du champ toujours assuré par des vacataires, Gontran Guanes Netto, les enseignants d'architecture toujours au nombre de quatorze⁴. La procédure amène l'UPAN à définir des profils de postes spécifiques et diversifiés, parfois quelque peu filandreux : les profils publiés en septembre 1976 annoncent pour un contrat de CTP en architecture : « Mise en œuvre des connaissances théoriques par une méthode critique rigoureuse pour étudier les cas typiques d'intervention architecturale ». Et pour un contrat d'assistant architecte (P4) : « Étude de cas et simulation de la pratique, mise en relief d'une méthodologie de différentes méthodes d'analyse et de propositions architecturales »⁵.

Cinq nouveaux postes portent le nombre de contractuels à vingt-trois à la rentrée 1976, quatorze architectes pour neuf enseignants des disciplines diverses, quatre en construction et sciences exactes, quatre en sciences humaines et le coordinateur des arts plastiques. Le pourcentage de postes et d'heures enseignées par des contractuels est nettement en faveur de l'architecture, avec plus de 60%, la construction et les sciences humaines se côtoient aux alentours de 15%, tandis que les arts plastiques restent à 5%⁶. En septembre 1977 et janvier 1978, la commission de recrutement est en position

d'examiner une vingtaine de candidatures sur chaque poste. Généralement suivie par la commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) et le conseil d'administration (CA), elle prend pour règle de privilégier la promotion interne. L'ouverture d'un poste de professeur d'une catégorie supérieure entraîne une cascade de promotion dans les catégories inférieures, jusqu'à la contractualisation d'un vacataire sur un poste de CTP (les architectes Michaël Darin et Jean-Jacques Treuttel, également ingénieur ETP). On constate une forte tension – liée aux positions idéologiques – entre les architectes qui veulent développer les sciences exactes et la construction et ceux qui se battent pour faire reconnaître les sciences humaines, l'urbanisme sous ses différentes formes revendiqué par les différentes tendances. Les arts plastiques restent le parent pauvre, avec un unique poste et des vacataires.

Les notes diffusées en 1977-1978 par Éliane Verret, professeure de psychologie qui coordonne le champ sciences humaines, insistent sur l'interdisciplinarité et les valeurs d'objectivité et de relativité, *étonnée* qu'il faille encore justifier pour certains architectes l'utilité des sciences humaines dans l'enseignement, pointant par exemple la nécessité d'un poste pour la géographie « dernière discipline encore exclusivement enseignée par vacations¹² ». La demande est satisfaite à la rentrée 1981, quand un poste de P4 est attribué à un architecte docteur en géographie, vacataire depuis deux ans (Yves-Ghislain Dessy). Le champ compte désormais une psychologue, un sociologue, un historien, un économiste et un géographe.

La liste d'aptitude nationale

La réforme d'Ornano de 1978¹³ va de pair avec une modification du mode de recrutement, instituant une liste nationale d'aptitude à l'enseignement de l'architecture¹⁴. En 1980, la liste aligne six cent trente-sept candidats. Cependant, la promotion interne et la résorption des vacataires permanents restent l'option des équipes locales¹⁵, entraînant une situation conflictuelle avec le directeur qui souhaite mettre en œuvre le recrutement externe : Ainsi, le « collègue enseignant » du CA lui conteste le droit de rédiger les profils de poste. Voulant à la fois favoriser la promotion interne et le développement des disciplines, le collège insiste sur l'affectation de postes au champ qui permet « le plus de faire jouer la promotion interne et la contractualisation (à l'ancienneté) – en l'occurrence l'architecture » – tout en demandant parallèlement à la CPR de travailler sur les besoins en sciences humaines et en sciences appliquées à la construction¹⁶. Reproche est fait au directeur – qui conteste la légitimité de cette « pseudo-instance non réglementaire » – de laisser trop peu de temps aux candidats internes pour être informés¹⁷. Autre avantage pour une saine organisation pédagogique : promouvoir un CTP à un poste exigeant plus d'heures permet d'affecter les heures hebdomadaires dégagées à « des interventions sporadiques d'enseignants extérieurs, qui seront ainsi de véritables vacataires sans aucune nécessité ni aucun projet de contractualisation ». La position est tenue au cours des années, CPR et CA réaffirmant le principe

lors de la création de nouveaux postes : pas d'affectation disciplinaire préalable, mais absorption des vacataires en place.

Outre trente-deux contractuels et deux « vacataires permanents » à 8 heures par semaine, quinze vacataires effectuant 16 à 125 heures annuelles portent la liste des enseignants pour l'année 1981-1982 à quarante-neuf. L'architecture demeure le champ le mieux pourvu, avec seize contractuels, deux CTP parmi eux complétant par des vacances, sans autre vacataire, soit 50% des contractuels. Pour les sciences humaines qui comptent cinq contractuels (15,5%) et quatre vacataires, le sociologue et l'économiste qui a renforcé le champ à la rentrée 1981 assurent également des vacances complémentaires. Les sciences exactes et la construction, champ qui fait le plus appel aux vacataires (neuf), se sont enrichies d'un enseignant orienté vers l'architecture navale, soit cinq contractuels (15,5%). L'expression plastique, longtemps essentiellement composée de vacataires, liste depuis janvier 1980 six contractuels (19%), un « vacataire permanent », Bernard Barto, à 8 heures hebdomadaires et un seul vacataire ponctuel, l'enseignant de photographie.

Dans les temps de pénurie de postes, les conflits d'attribution à tel ou tel champ, partant à tel ou tel enseignant promu, n'éclatent pas au grand jour. Lors de la création de quatre nouveaux postes pour la rentrée 1982, une grave crise se manifeste, opposant des enseignants qui voudraient prioritairement faire jouer l'ancienneté à des groupes qui s'appuient sur des justifications pédagogiques pour argumenter des solutions où les autres ne voient, dans une forme très personnalisée de la CPR, que des « choix basés sur des critères affectifs ». Tout le monde s'accorde pour estimer, qu'en l'absence de statut et de postes en nombre suffisant, il est très désagréable aux enseignants d'être contraints à décider eux-mêmes de leur promotion, le débat pédagogique alors remplacé par des préoccupations de commission d'avancement. À l'issue du conflit, deux postes de CTP sont attribués à des vacataires permanents, les deux CTP qui effectuaient des vacances en complément promus P4¹⁸. Les effectifs sont prioritairement renforcés en architecture, en arts plastiques et en construction. La campagne de *repyramidage* de 1990-1991 qui précède les concours de titularisation allait être l'occasion de tensions similaires...

Si ces promotions sont l'occasion de renforcer les enseignements, il s'agit en outre de « préserver un équilibre global entre les postes occupés par des architectes et les autres postes¹⁹ ». Une confusion est maintenue entre « les architectes » et « les enseignants d'architecture » ou de projet, sans que soit prise en compte la présence de six titulaires d'un diplôme d'architecte dans les différents champs disciplinaires, construction, histoire ou arts plastiques. Bientôt, l'enjeu déclaré n'est plus un équilibre entre l'architecture et l'ensemble des autres champs disciplinaires, mais, louvoient les instances soucieuses de maintenir un poste de CTP libéré dans le champ architecture, de « tenir compte, non d'une plus grande pénurie, mais de plus grandes difficultés d'organisation pour 82-83. Ceci malgré une pénurie croissante pour l'enseignement des mathématiques et de sciences humaines, qui déséquilibre de façon importante la répartition des moyens par rapport à la situation d'il y a 6 ou 7 ans²⁰ ».

Vers la réforme de 1984

La réforme qui prend corps en 1984 organise l'enseignement en certificats pluridisciplinaires, « système de regroupement des enseignements par ensembles [...] définis par leur objet, leur contenu, plutôt que par leur référence à une discipline ». Les champs disciplinaires sont alors précisés, toujours au nombre de cinq : architecture, construction, perception et expression plastique, sciences exactes, sciences humaines et juridiques.

Pour l'année 1984-1985, les proportions du corps enseignant à l'EAN restent similaires : trente-six contractuels dont dix-neuf pour l'architecture (53%) et sept pour les arts plastiques (19%) ; avec le départ de l'historien, les sciences humaines qui passent de cinq à quatre contractuels (11%) sont en retrait par rapport à la progression des sciences exactes et de la construction qui se sont enrichies d'un sixième enseignant (16,5%). En l'absence d'historien contractuel, les vacataires initialement recrutés pour quelques heures dans le cadre des nouveaux certificats prennent en charge l'ensemble de l'enseignement. Si les enseignants d'architecture ne couvrent que 50% des effectifs en 1985-1986, c'est sans compter les huit vacataires dont deux *visiting professors* de l'université de Venise, l'architecture revêtant alors 60% des heures enseignées. Les mobilités d'enseignants avec leurs postes entraînent des délais de compensation (Duboy vers Paris-Belleville, Éliane Verret vers Paris-Tolbiac) ; les événements fortuits, un décès (Charles Moyon, Charles-Henry Arguillère) ou une démission (Netto) laissent des postes immédiatement vacants. Ces postes sont généralement conservés dans leur champ.

Le tableau suivant fait le point sur le corps enseignant de 1970 à 1985, en nombre de contractuels par champ disciplinaire et en nombre d'heures effectuées par ces contractuels.

Enseignants contractuels et heures enseignées par des contractuels à l'UPAN et à l'EAN en raison des différents contrats

Année universitaire	1970-1971		1975-1976		1978-1979		1981-1982		1984-1985	
	nb	heures	nb	heures	nb	heures	nb	heures	nb	heures
Enseignants et heures enseignées										
Architecture (théorie et projet)	8 89%	1 875 86%	12 67%	2 950 66%	15 62,5%	3 725 61%	16 50%	4 200 51,5%	19 53%	6 496 55%
Sciences exactes (statistiques, résistance des matériaux, informatique, mathématiques, physique...)	1 11%	300 14%	4 22%	1 000 22,5%	4 16,5%	1 000 16%	5 15,5%	1 200 14,5%	6 16,5%	1 792 15%
Perception de l'espace (dessin, volume, couleurs...)	0		0		1 4%	300 5%	6 19%	1 300 16%	7 19,5%	1 968 16,5%

Sciences humaines (Économie, géographie, sociologie, droit, organisation professionnelle...)	0	2	500	4	1 075	5	1 450	4	1 600	
		11%	11,5%	16,5%	18%	15,5%	18%	11%	13,5%	
	9	2 175	18	4 450	24	6 100	32	8 150	36	11 856

Le champ architecture est redevenu majoritaire lorsqu'en 1987 la redistribution de postes de Paris vers la province attribue un CTP à Nantes ; pour pallier ailleurs le déficit d'enseignants, décision est prise de l'affecter aux sciences humaines, discipline histoire, étant entendu que le prochain poste à pourvoir devrait revenir à l'informatique et aux mathématiques²³. Les manques dans certains domaines sont toujours criants, d'autant que le nombre d'étudiants ne cesse de croître : aussi, dans son rapport sur la situation de l'EAN à la rentrée 1992-1993, le directeur peut-il pointer la nécessité de « renforcer l'encadrement pédagogique, tant au niveau des TD d'architecture que pour les TP d'arts plastiques, ainsi que dans les groupes d'histoire de l'architecture, les groupes de langues vivantes et les TD de sciences de la construction²⁴ ». Devant la pression des enseignants du champ architecture pour toujours renforcer sa position dans l'école, il prenait peu avant acte d'une minoration des disciplines « connexes » induite par la réforme de 1984 et incitait les enseignants à ne pas attendre que la question vienne du champ architecture, les invitant à engager le débat « en partant de la place des disciplines "servantes" ou "dominées" [plutôt] que de la discipline "servie" ou "dominante"²⁵ ».

La création effective du statut des enseignants en 1992-1994 précise les champs disciplinaires²⁶, champs de recrutement qu'il convient parfois de différencier des domaines d'intervention pédagogique.

Une nouvelle donne en 1992 : la titularisation des enseignants

La première vague des concours en 1992, 1993 et 1994 amène la titularisation de seize enseignants à l'EAN. L'école bénéficie de huit nouveaux postes. Un poste de professeur dans le champ TPCA est resté vacant. Un poste de maître-assistant a été ouvert dans le nouveau champ HCA, trois dans le champ TPCA, deux dans le champ STA, un dans le champ SHS et un dans le champ ATR.

On note à l'occasion des concours de titularisation quelques migrations disciplinaires : un professeur d'architecture de 1^{re} catégorie pourra être titularisé comme professeur STA, et poursuivre un enseignement similaire (Jean-Pierre Péneau), un professeur d'architecture de 2^e catégorie être promu comme professeur HCA (Michael Darin) ou un plasticien P4 titularisé comme maître-assistant dans le champ TPCA (Bernard Barto). Yves-Ghislain Dessy, recruté en 1981 comme géographe, sera par la suite titularisé dans le champ ET.

Le champ HCA comprend désormais un professeur et deux maîtres-assistants titulaires, 6,5% des effectifs enseignants, le champ TPCA avec dix-sept postes (dont le poste de professeur vacant) comprend huit titulaires et neuf contractuels dont un maître-assistant associé, 38% des effectifs,

apparente régression liée à des changements de champ disciplinaire et à la création du champ ET dédié également au projet ; ce champ affiche cinq postes (dont un poste de professeur vacant), 11% ; le champ STA est le mieux pourvu après le TPCA, avec dix postes, deux professeurs, cinq maîtres-assistants titulaires et trois contractuels dont un associé, 22% ; le champ SHSA avec trois postes n'a qu'un titulaire, 6,5% ; le champ ATR est désormais particulièrement bien pourvu en maîtres-assistants titulaires, six postes, plus un contractuel, soit 16% des effectifs.

EAN – postes d'enseignants titulaires et contractuels pour l'année 1994-1995

Champ	Professeurs titulaires	Maîtres-assistants titulaires	Maîtres-assistants stagiaires	contractuels		
HCA	1	1	1	0	3	6,5%
TPCA	Vacant	4	3	8 + 1 associé	17	38%
ET	Vacant	1	0	3	5	11%
STA	2	3	2	2 + 1 associé	10	22%
SHSA	0	0	1	2	3	6,5%
ATR	0	5	1	1	7	16%
	5	14	8	18	45	

Une prospection de la direction de l'architecture sur les besoins en encadrement selon les groupes de disciplines dans les différentes écoles affiche sous forme de diagrammes circulaires la situation à la rentrée de février 1995. L'objectif à atteindre à moyen terme dans les écoles porte l'encadrement en histoire entre 8 et 10% du corps enseignant, l'ensemble du projet architectural et urbain (le champ Espace et territoires compris) et de la construction à 70-75%, les SHS à 5-7%, les arts et représentation à 11-15%, la réforme annonçant parmi ses objectifs un recentrage sur le projet architectural et urbain et son corollaire constructif.

Pour Nantes, en volume horaire, la « répartition du potentiel enseignant » donne pour le projet 43% et pour la construction et les sciences exactes 24%, un total de 67% inférieur au taux souhaité, 9% pour l'histoire, quota dans la moyenne, 8% pour les sciences de l'homme et 16% pour les arts et la représentation, champs bien pourvus par rapport au schéma indicatif. Un diagramme pour chaque école esquisse autour de l'existant les évolutions souhaitables au minimum et au maximum en termes d'encadrement. On y voit pour Nantes un déficit important dans le champ TPCA et modéré dans le champ HCA, une surabondance plus ou moins légère dans les champs ET et STA et, par rapport à cette simulation, une juste proportion dans les champs ATR et SHS.

Depuis l'instauration du statut, le jeu des mutations et des départs en retraite, accompagnés des recrutements en compensation, s'est complété par quelques créations de postes. L'ensanantes dispose désormais d'un total d'une cinquantaine de postes (onze postes sont tenus par des maîtres-assistants associés, souvent à mi-temps) répartis à 46% pour le champ TPCAU et 4% pour V&T, soit la moitié des

postes dédiée au projet qui se maintient à ce niveau depuis qu'au tournant des années 1980 la diversification disciplinaire s'est institutionnalisée. Notons cependant une réelle diminution du nombre de postes en V&T par rapport au champ ET en 1994, au profit du champ TPCAU dont l'intitulé inclut désormais le projet urbain. La proportion ne concerne ici que le nombre des postes permanents, de nombreuses heures d'enseignement étant assurées par des contractuels (nouvelle dénomination des vacataires). Le champ STA avec un quart des effectifs a poursuivi sa progression en développant la question des « ambiances » à côté de la construction et de l'informatique. Avec six postes, les SHS atteignent 12% du corps enseignant. Le champ ATR qui a perdu trois postes depuis 1994 représente 8% du corps enseignant quand l'estimation de 1995 lui donnait le double. Enfin, le champ HCA qui a perdu un poste depuis les calculs de 1995 au lieu d'en gagner un comme préconisé, représente 4% du corps pour les 9% attendus²⁹. Il s'avère, en conclusion, que le nouveau recentrement sur le projet porté par la réforme de 2005, s'il n'a pas augmenté proportionnellement la part des postes TPCAU et V&T, a amplement bénéficié au champ STA dont l'on voit les membres largement investis dans des unités d'enseignement de projet, de même que ceux du champ SHS bien réévalué depuis les estimations de 1995. Significatif d'un souci de professionnalisation technique, le recul de la diversité des enseignants permanents a particulièrement affecté les champs ATR et HCA.

¹ Archives départementales de Loire-Atlantique (désormais ADLA) 1880 W 27. Décret du 23 juillet 1976.

² L'arrêté du 19 octobre 1967 sur les conditions de rémunération des enseignants contractuels de l'école nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) qui définit leurs obligations de service hebdomadaires reste en vigueur dans les UP : 12 heures pour les P1 et les P2, 8 heures pour les P3 ; les P4 ou assistants enseignent 15 heures selon l'arrêté du 23 février 1978 et les CTP 8 heures.

³ Chacun pour 16 heures hebdomadaires.

⁴ Georges Pichon pour le dessin à raison de 12 heures, Fradin pour la perspective (2 heures), Mazuet pour le modelage (3 heures) ; Jacques Vilaine pour les matériaux de construction (1 heure), Georges Turmel pour la charpente métallique (1 heure), Le Squin pour la géométrie descriptive (6 heures), André Chomarat pour la résistance des matériaux (4 heures). Des enseignants de l'ancienne école régionale récusés par les étudiants perçoivent encore temporairement une rémunération pour des heures non effectuées.

⁵ ADLA 1042 W 355. Notes manuscrites prises par J. de la Mardière, chargé de mission auprès du préfet, lors d'un entretien avec le maire de Nantes le 29 octobre 1968.

⁶ ADLA 1880 W 23. Architecture : 2 P1 (Charles-Henri Arguillère et Jean-Pierre Péneau), 2 P3 (Roger Brusetti et Jacques Scavenec), 2 P4 (Henri Bresler et Daniel Pinson), 6 CTP (Claude Denos, Jean Lemoine, Charles Moyon, Daniel Péneau, Yves Poho, Philippe Vion) ; sciences exactes et construction, 2 P1 (André Chomarat et Michel Dudon), 2 P3 (Jacques Savel et Alain Chassagnoux) ; sciences

humaines, 1 P3 (Éliane Verret) et 1 CTP (Claude Leneveu).

7 ADLA 1880 W 27. Arrêté ministériel du 26 juillet 1976.

8 La commission est composée du directeur, d'un représentant du Délégué général à la formation et aux enseignements, de six enseignants désignés par le directeur sur proposition du conseil de gestion, parmi lesquels trois appartiennent au champ disciplinaire concerné dont au moins un extérieur à l'UP, trois relèvent d'un autre champ appartenant à l'UP (dont deux architectes si le champ concerné est autre) ; elle examine les dossiers, auditionne les candidats sélectionnés et prend sa décision à la majorité absolue des membres.

9 Parmi lesquels Jean-Louis Cohen ou Michel Denès...

10 ADLA 1880 W 27.

11 Sur les quatorze enseignants d'architecture, deux sont P1, deux P3, trois assistants ou P4 et sept CTP, soit 61% des postes, charges équivalant à 141 heures par semaine soit 64% des heures enseignées par des contractuels ; parmi les quatre enseignants en construction et sciences exactes, on note deux P1 et deux P3, dont l'enseignant de mathématiques et informatique, soit 17% des postes ou 40 heures par semaine, 18% des heures ; 17% des postes reviennent aux sciences humaines, avec une psychologue P3, un historien architecte assistant P4, un sociologue CTP, un économiste CTP, au total 31 heures par semaine, soit 14% des heures ; le P3 coordinateur des arts plastiques représente 5% des postes avec 8 heures par semaine, soit 4% des heures enseignées.

12 ADLA 1880 W 118 – note au directeur du 9 mars 1977.

13 Décret du 8 mars 1978.

14 Décret du 20 février 1978. La liste nationale d'aptitude est abrogée par décret du 17 février 1983.

15 ADLA 1880 W 27.

16 ADLA 1880 W 30. CPR du 22 février 1980.

17 ADLA 1880 W 27. Motion du 29 avril 1980.

18 ADLA 1880 W 12. CA du 7 octobre 1982.

19 ADLA 1880 W 11 Arguments des CPR des 4 mars et 27 mai 1982 pris en compte par le Conseil d'administration du 3 juin.

20 ADLA 1880 W 12. Position de la CPR du 28 octobre 1982 rapportée au CA du 4 novembre par le directeur Philippe Peyre.

21 *Ibid.* Note sur la réforme du directeur de l'architecture Jean-Pierre Duport du 19 mai 1983 adressée aux écoles.

22 3% pour les mathématiques et l'informatique, 14% pour la construction.

23 ADLA 1880 W 15. Conseil d'administration du 30 juin 1987. ADLA 1880 W 121. Délibération du collège enseignant du Conseil d'administration du 2 juillet 1987. Le poste d'histoire est attribué à Marie-Paule Halgand, vacataire depuis 1984.

24 ADLA 1880 W 18. Rapport du directeur Jean-Marc Cailleau au conseil d'administration du 29 octobre

1992.

[25](#) ADLA 1880 W 121. Note du directeur accompagnant le compte rendu de la CPR du 11 octobre 1990.

[26](#) Arrêté du 1^{er} avril 1994 modifié par arrêté du 18 février 2003.

[27](#) ADLA 1880 W 29. Note de Catherine Bersani, directrice de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'équipement, à l'attention des directeurs et présidents des écoles d'architecture du 21 février 1995.

[28](#) Les volumes dans les différentes écoles sont compris pour le projet entre 61% à Lille et 33% à Lyon, l'histoire entre 15% à Clermont-Ferrand et à Saint-Etienne et 3% à Paris-Conflans, la construction et les sciences entre 30% à Paris-Conflans et à Lyon et 13% à Paris-Belleville, les sciences de l'homme entre 22% à Paris-La Défense et 4% à Paris-Tolbiac, les arts et la représentation entre 23% à Lyon et 6% à Paris-Tolbiac et Rennes.

[29](#) Le transfert de Clermont-Ferrand à Nantes au début des années 2000 du département de scénographie a gonflé artificiellement pendant une quinzaine d'années le champ HCA auquel appartenait son responsable, la fonction assurée depuis par un enseignant du champ TPCAU, tandis que les enseignants du département d'architecture navale se partagent entre le champ TPCAU et le champ STA.